



Marquage CE et Marque NF *Faire la différence*

□ CE : marquage réglementaire

> **CE obéit** à des Directives Européennes traitant en particulier de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs.

> **CE est un marquage obligatoire** pour qu'un produit concerné par ces Directives puisse circuler dans l'espace économique européen.

> **CE atteste** qu'un produit permet de satisfaire aux exigences essentielles des Directives européennes qui le concernent.

> **Qui contrôle ?** C'est précisé dans chaque Directive. Selon la nature des risques inhérents au produit, le marquage peut être apposé :

- Soit sous la seule responsabilité du fabricant,
- Soit après contrôle par une tierce partie des preuves de conformité : essais initiaux, contrôle de la fabrication et mise sous assurance qualité.

> **Quid des radiateurs ?** Pour les radiateurs, la directive des « produits de construction (D.P.C.) » a fixé la procédure de contrôle suivante :

- Un radiateur est testé initialement dans un laboratoire notifié : intervention d'un organisme tiers,
- Le fabricant assure lui-même le contrôle de sa fabrication et déclare la conformité des radiateurs fabriqués au radiateur testé initialement.

Cette procédure de contrôle est plus communément appelée système 3.

□ NF : marque de certification volontaire

> **NF vise** à répondre à l'attente de qualité globale des prescripteurs et des utilisateurs, en particulier : aptitude à l'emploi, performances et durabilité des produits.

> **NF est volontaire**, c'est le fabricant qui choisit de s'engager dans la démarche volontaire de certification de qualité pour différencier son produit.

> **NF garantit** que les exigences de qualité, sécurité et fiabilité décrites dans les normes et règles de certification ont été contrôlées et qu'elles sont respectées.

> **Qui contrôle ?** AFAQ AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant et impartial :

- Vérifie systematiquement la conformité des produits de chaque gamme, de la matière première jusqu'au stockage
- Effectue régulièrement des contrôles sur les produits et sur l'organisation qualité du fabricant.

Pour tout renseignement consulter : www.afnor.fr/certification - www.atita.com

Juin 2005